

## La CRIIRAD vote contre l'avis favorable de la CLIGEET sur la prolongation du réacteur 1 de la centrale du Tricastin

Le président Emmanuel Macron a réitéré à Belfort son engagement pour développer la production d'énergie nucléaire et prolonger le fonctionnement des réacteurs existants. Notre région est concernée par les deux volets :

- Les sites de Bugey et du Tricastin sont pressentis comme lieu d'implantation possible de réacteurs de type EPR 2,
- Une enquête publique vient de se dérouler sur la prolongation du fonctionnement du réacteur 1 de la centrale du Tricastin.

En parallèle à cette enquête publique, la CLIGEET (Commission Locale d'Information auprès des Grands équipements énergétiques du Tricastin) a été sollicitée pour donner un avis sur le dossier présenté par EDF à l'appui de sa demande. Un groupe de travail (GT) a été mis en place dès l'automne 2021 à ce sujet. La présidente ayant refusé que ce GT s'entoure d'avis d'experts externes au dossier (en complément des avis d'EDF, de l'ASN et de l'IRSN), la CRIIRAD a décidé de démissionner, considérant que le manque de pluralisme des sources d'information, en particulier le manque d'expertises indépendantes ne permettait pas de garantir un travail approfondi du GT (lire le communiqué explicatif).

Sur la base des informations fournies par l'exploitant et les autorités, le groupe de travail vient de rendre, très logiquement, un avis favorable au prolongement du fonctionnement des réacteurs existants. Cet avis doit être validé par le bureau de la CLIGEET afin d'être adopté.

**La CRIIRAD, en tant que membre du bureau de la CLIGEET, a décidé de voter contre son adoption.**

En effet, il passe sous silence le problème majeur de l'état de la cuve, pourtant identifié dès le départ comme représentant un enjeu majeur de sûreté. Autre sujet d'importance, la tenue du site aux séismes (centrale, digue, etc...) : la survenue du tremblement de terre du Teil en 2019 exige des études complémentaires (celles d'EDF n'aboutiront que dans 2 ou 3 ans !) et des avis indépendants. L'impact de cette lacune majeure n'a pas été traité.

Par ailleurs, il est problématique que l'enquête publique organisée par la Préfecture de la Drôme concerne la prolongation du fonctionnement du réacteur au-delà de 35 ans... alors qu'il est déjà âgé de 42 ans ! Et si l'exploitant obtient l'autorisation, il devra réaliser des travaux (le grand carénage) qui dureront encore plusieurs années. Lorsqu'il sera en conformité avec les demandes, il aura alors atteint les 10 ans accordés pour la prolongation !

Dernière minute :

Face au nombre important de questions soulevées par ce dossier et par d'autres événements récents sur le site de Tricastin (dont la fuite de tritium), une réunion exceptionnelle de la CLIGEET est programmée fin mars, sans attendre la plénière programmée pour la fin juin. La CRIIRAD sera exigeante sur la qualité des réponses qui seront apportées par les exploitants et par l'ASN.

Pour en savoir plus :

- Le 10 janvier 2022, la CRIIRAD a notifié à la présidente de la CLIGEET, par une lettre, sa démission du groupe de travail. [Retrouvez le communiqué sur notre site.](#)
- Lundi 7 février, Roland Desbordes, porte-parole de la CRIIRAD, a évoqué cette démission du groupe de travail de la CLIGEET, dans les studios de Radio Méga à Valence, dans l'émission Atomic Mac. [Retrouvez des extraits de cette interview sur notre page Youtube.](#)